

Ce que disent et font les épitaphes

Autor(en): **Verselle, Vincent**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **143 (2013)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-835781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ce que disent et font les épitaphes

Vincent Verselle

« Inscription funéraire » : c'est la définition concise que *Le Petit Robert* donne du mot « épitaphe ». Le linguiste préférera celle du *Trésor de la langue française* (désormais *TLF*) : « Inscription mise sur un tombeau pour rappeler le souvenir d'une personne morte (soit par la simple mention de son nom, de ses dates, soit par un texte évoquant souvent de façon élogieuse sa personnalité ou les principales étapes de sa vie). » Elle rappelle en effet qu'une prise de parole vise toujours à accomplir un acte – par exemple rappeler le souvenir d'un défunt.

Cette perspective pragmatique découle notamment de l'orientation d'un discours vers un destinataire. Comme l'indique en effet Mikhaïl Bakhtine, l'exercice du langage ne doit pas être envisagé « du point de vue du locuteur comme si celui-ci était *seul* »¹ ; au contraire, toute activité discursive se révèle être dialogique, précisément parce que celle-ci poursuit un but impliquant d'autres que soi, dont on attend une « compréhension responsive active », c'est-à-dire « une réponse, un accord, une adhésion, une objection, une exécution, etc. »². Or cette donnée influe sur le choix même d'un genre, car « la variété des genres du discours présuppose la variété des visées intentionnelles de celui qui parle ou écrit »³. Le genre de l'épitaphe sera donc mobilisé parce qu'il semble approprié à telle ou telle visée.

En tant que « forme type et relativement stable de structuration d'un tout »⁴, un genre équivaut à un ensemble de normes portant sur divers paramètres, que le locuteur doit respecter afin de faire « fonctionner » le genre (et réaliser son objectif). Ainsi, les paramètres tant thématique que compositionnel ou stylistique sont soumis à un réglage par le genre – réglage qui est néanmoins relativement stable. En effet, bien des genres évoluent sous

l'impulsion des locuteurs qui en font usage ; et surtout, alors que certains genres forment des grilles rigides (le sonnet, la correspondance administrative, etc.), d'autres en revanche octroient plus de liberté (la correspondance intime, la conversation de bistrot, etc.). Or, si l'on suit le *TLF*, le genre de l'épitaphe entrerait plutôt dans la catégorie des formes « souples ». Le thème, lui, est fixé, puisqu'il s'agit d'une personne décédée (on verra que ce point doit être toutefois nuancé). C'est pour ce qui touche aux paramètres formels que les normes du genre semblent moins fermes. Certes, ainsi que l'évoque le *TLF*, celles-ci incluent probablement des prescriptions assurant le caractère laudatif du texte, relatives entre autres au style (élevé, et non pas familier). Mais pour le reste, la forme de l'épitaphe est susceptible de varier, notamment en termes de composition (étendue et plan). Ainsi, en parcourant les textes (en français) gravés sur les monuments funéraires romands, on en rencontre qui se situent aux antipodes suggérés par le *TLF* :

[1] Concise, Anne-Catherine Thormann († 1719) (fig. 61)

CI GIT / ANNE CATHERINE THORMANN / NÉE A
BERNE / LE XXIV FEVRIER MDCXCII / ET MORTE A
CONCIZE / LE XIII NOVEMBRE MDCCXIX / JEROME
THORMANN SON PERE / CONSEILLER D'ETAT /
ANCIEN BAILLIF D'ARWANGVEN / ET DE BADEN /
DONT ELLE A FAIT LES DELICES / LVI A ÉRIGÉ / CE
TOMBEAV / PASSANT / PLAINT LA MORT DE CETTE
IEVNE PERSONNE / ET PENSE / QVE LA VERTV / NE
GARENTIT POINT DV TREPAS

[2] Vevey, Jean-Rodolphe Lienhardt († 1766) (fig. 62)

ICY REPOSE / IEAN RODOLPHE LIENHARD /
DANCIENNE FAMILLE PATRICIENNE DE / LA V. ET
R. DE BERNE, ANCIEN SECRET^e. / DES FINANCES
ALLEMANDES. NE LE 9^e. / DECEMBRE 1709: ELU

1. Bakhtine 1984, p. 273 ; l'auteur souligne.

2. *Ibidem*, p. 275.

3. *Ibidem*.

4. *Ibidem*, p. 284.



Fig. 61. Concise, église réformée, le monument d'Anne-Catherine Thormann († 1719) (Photo Laurent Dubois).

SEIGNEUR / BALLIF DE VEVEY LE 25 AVRIL 1764. //
 IL FUT AMI DU VRAI, D'UN ACCES FACILE, / D'UNE
 PIETE DISTINGUEE, ECLAIRE, JUSTE, / INTEGRE,
 COMPATISSANT ET DESIN/TERESSE. // DES LENTREE
 AU BAILLIAGE IL GAGNA / TOUS LES CŒURS; IL
 MOURUT / LE 12. FEVRIER M D C C L X V I / PLEURE
 DE TOUS.

[3] Assens, Marie de Plescheyeff († 1807) (fig. 63)

SOUS LA PIERRE PLACÉE DEVANT L'ENTRÉE DE
 / CE TEMPLE, REPOSE LE CORPS DE MARIE DE /
 PLESCHYEFF, NÉE A S^c. PETERSBOURG LE 27. JUIL^s. /
 1798. ET DÉCÉDÉE A LAUSANNE LE LUNDI DE PAQUES

30. / MARS 1807; FILLE DE FEU SON EXCELLENCE MR. SERGE / DE PLESCHYEFEF, GÉNÉRAL EN CHEF AU SERVICE DE S. M. / L'EMPEREUR DE TOUTES LES RUSSIES ET CHEVALLIER / DE PLUSIEURS ORDRES, ET DE M^{me}. SON ÈPOUSE NÉE / NATALIE DE VÉRIGUINE, DAME DE L'ORDRE DE S.^{te} CATHÉ^{ne}. // MARIE DE PLESCHYEFEF AIMA DIEU DÈS SON ENFANCE, / ET CET AMOUR PRODUISIT EN ELLE LES VERTUS DONT IL EST LA / SOURCE: L'AMOUR FILIAL, LA PATIENCE DANS SES MAUX, DONT / ELLE AVOIT SOIN DE CACHER LA RIGUEUR À SA TENDRE MÈRE; / LA CHARITÉ, QUI LA FAISOIT TRAVAILLER, DE SES PETITES MAINS, / À VÊTIR LES ENFANS DES PAUVRES, LA FOI, QUI LUI FAISOIT EXTRAIRE / DES LIVRES S.^{ts} LES TRAITES ANALOGUES À SA SITUATION, ET COM/ POSER DES INVOCATIONS À JESUS CHRIST, SON DIEU ET SON SAUVEUR / ET A LA DIVINE MARIE, POUR QUI ELLE AVOIT UNE DÉVOTION PARTICULIERE

L'étendue du texte est avant tout liée à l'espace disponible sur la stèle funéraire. A ce titre, [1] et [2] sont emblématiques du réglage que les contraintes matérielles imposent à ce paramètre; ce n'est que sur des monuments plus importants ou, comme en [3], sur des supports disjoints du tombeau que l'épithaphe peut voir sa taille croître. Par ailleurs, pour ce qui est du plan de texte, on observe que [1] et [2] diffèrent sur ce point ainsi que (parallèlement) sur les contenus thématiques disposés selon ce plan. Dans [1], la part consacrée à la défunte se limite à un rappel des dates de naissance et de mort; le texte prend ensuite le père pour thème, et se clôt sur une adresse à un lecteur potentiel. A l'inverse, pour [2], le mort est le seul thème de l'épithaphe, qui déroule un résumé biographique assorti d'un portrait moral; en cela, [2] est alors proche de [3]⁵.

L'épithaphe n'en reste pas moins un genre car, malgré des variations parfois importantes, certaines régularités apparaissent à travers l'analyse. Je me propose donc de m'arrêter sur quelques-unes d'entre elles, et de réinterroger simultanément les variations entre les textes, afin d'établir si celles-ci ne relèvent pas d'une pluralité de buts que le genre de l'épithaphe peut être amené à concrétiser (du moins tel qu'il a été pratiqué dans un espace-temps donné).

Modes de prédication

A la manière des contes (« Il était une fois... »), l'épithaphe présente un incipit prototypique, que l'on aura remarqué en [1], [2] et [3], et dont voici un autre exemple :

5. A noter que cette épithaphe-là se termine elle aussi par un segment adressé (indirectement) à un lecteur potentiel (voir Assens, Marie de Plescheyeff, † 1807).

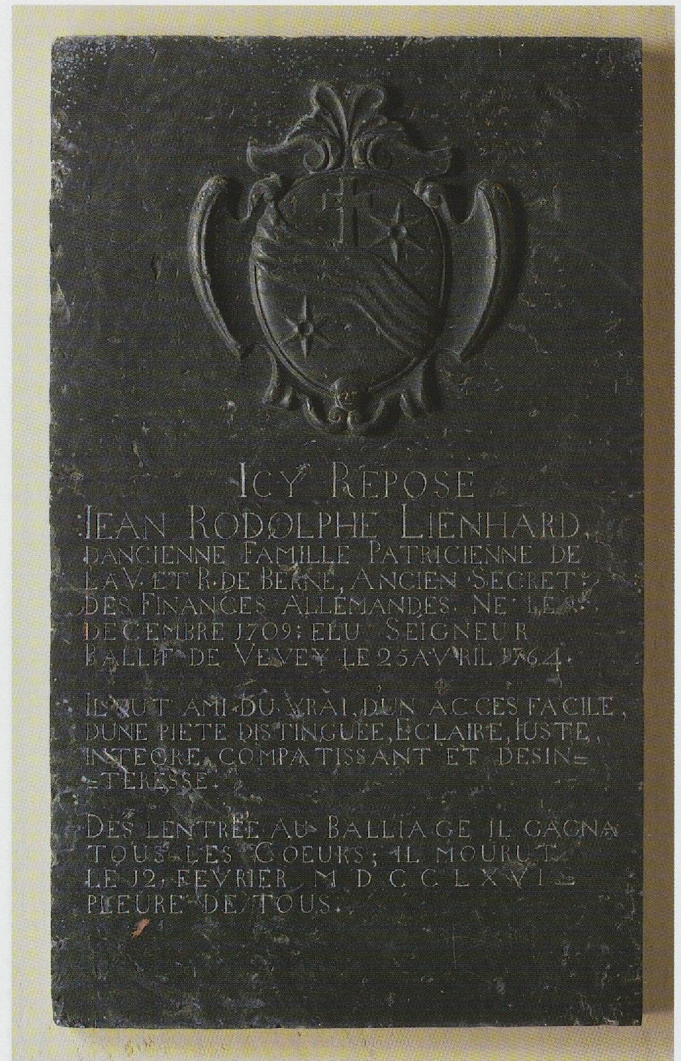


Fig. 62. Vevey, église Saint-Martin, le monument de Jean-Rodolphe Lienhardt († 1766) (Photo Laurent Dubois).

[4] Moudon, Bêat-Louis Ernst († 1749)

ICI REPOSE / BEAT LOUIS ERNST. / MEMBRE DU CONSEIL SOUVERAIN / DE LA REPUBLIQUE DE BERNE / ET SEIGNEUR BAILLIF DE MOUDON / OU IL A GOUVERNÉ GLORIEUSEM(ENT) / 9 MOIS.

Hormis quelques données lexicales quasi figées – les variantes « Ci gît » et « Ici repose » –, cette ouverture est notable par sa syntaxe, qui privilégie l'inversion entre le groupe verbal et le groupe nominal sujet. Deux raisons motivent un tel usage: la première touche à l'agencement de la dynamique communicative dans la phrase, et au souci (conforme au premier but d'une épithaphe) de faire porter le poids informatif sur l'identité du défunt, en la révélant dans la deuxième partie de la phrase, où se situe en général le foyer informatif d'une proposition; la seconde vise à favoriser l'ajout au nom propre (sujet grammatical) d'un nombre variable d'attributs au moyen de

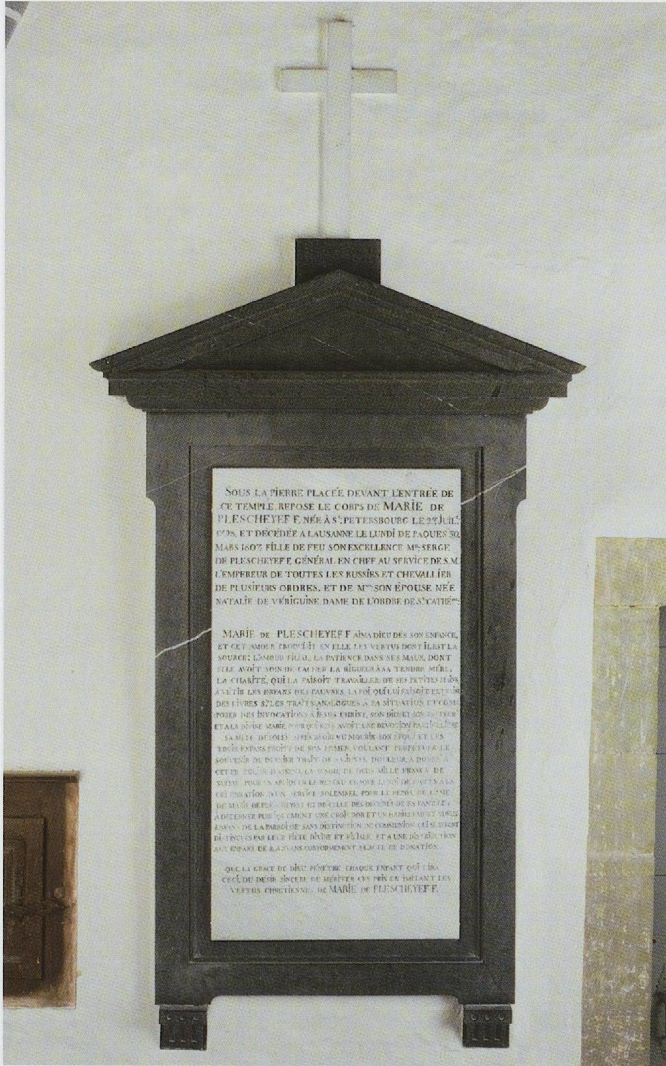


Fig. 63. Assens, église réformée Saint-Germain, le monument de Marie de Plescheyeff († 1807) (Photo Laurent Dubois).

constructions détachées, principalement des participes (en particulier les formes « né/née à », « mort/morte à ») et des appositions nominales (par exemple en [2], « ancien secrétaire des finances allemandes »). Dans une perspective rhétorique, on identifiera ici un procédé d'amplification, grâce auquel le discours tend à magnifier le défunt par un « agrandissement » syntaxique; de sorte que plus le nom propre est doté de compléments détachés, plus la personne représentée apparaît comme importante ou valeureuse.

Cette syntaxe « amplificatoire » a toutefois une contrepartie pragmatique intrigante. S'il existe en effet une relation (attributive) entre le groupe nominal et son complément détaché, celle-ci reste sous-jacente, car non exprimée par un quelconque verbe attributif (« être » ou un équivalent). Or un tel « effacement » a pour conséquence que les informations relayées par ces compléments détachés ne font pas l'objet d'une affirmation à proprement parler; en d'autres termes, leur valeur de vérité n'est pas posée au moyen d'un jugement assumé par un locuteur, mais elle

se trouve dotée d'un statut équivalent à un donné présupposé, sur lequel il ne s'agit pas d'engager une quelconque responsabilité énonciative. Dès lors, et pour rappeler les constats de Bakhtine, ce n'est pas au sujet de ces éléments-là que le locuteur à l'origine de l'épithaphe attend d'un allocataire potentiel une « compréhension responsive active », puisque les contenus présupposés sont pour ainsi dire soustraits à toute évaluation de la part de celui-ci.

Dans ces débuts prototypiques, la seule affirmation tient ainsi dans l'opération prédicative « X repose ici »; c'est là l'acte véritablement accompli par cette entrée en matière. Les informations livrées par les constructions détachées, elles, se manifestent (en vertu de cet agencement syntaxique) comme le « rappel » d'une vérité déjà validée, qu'il n'est pas nécessaire d'ancrer dans le discours avec toute la force d'une assertion⁶. De sorte que, si ces compléments apportent un éclairage cognitif certain sur le défunt, ils apparaissent néanmoins comme une parenthèse et non pas comme l'objet principal de la communication en cours. Voilà donc le paradoxe de ce moule syntaxique: tout en visant indéniablement à mettre en évidence la personne décédée ainsi que certains de ses attributs, il produit simultanément un effet de sourdine, puisque ces attributs sont présentés à la manière de faits sur lesquels le discours fait mine de ne pas vouloir s'arrêter.

C'est ainsi la suite de l'épithaphe qui permet de déterminer si le but visé à travers elle consiste uniquement ou principalement en la commémoration du souvenir du défunt. Cela se produit dès lors que – comme en [2] ou en [3] – les phrases suivantes sont le lieu d'actes assertifs où il s'agit de prédiquer certaines choses à propos du défunt, celui-ci demeurant le thème général, le *topic* du texte. En revanche, lorsque d'autres thèmes font leur apparition, le poids des assertions effectuées à leur propos fait alors pencher l'axe pragmatique du texte vers un autre but à accomplir, qui prend peut-être le pas sur la commémoration puisque c'est par cet acte (ou ces actes) que le texte va se clore. Or l'observation des inscriptions fait émerger deux thèmes et visées « concurrents », que l'on a entraperçus plus haut en ébauchant le plan de [1]. Premièrement, ce sont les membres de la famille du défunt qui peuvent être l'objet du texte. Parfois contenus d'un « rappel » opéré par un complément détaché (voir en [3], « fille de... »), ils apparaissent souvent à l'occasion d'une nouvelle phrase, comme en [1]. Or, quand les parents du défunt deviennent un thème explicite de l'épithaphe, la visée pragmatique du texte s'étoffe, puisque ce dernier sert autant à célébrer la mémoire du défunt qu'à (faire) parler

6. Le locuteur opère une affirmation « non assertive », une pure attestation d'un fait, dont le contenu est « mis en dehors du contenu logique vérifiable de la phrase » (Dupont 1985, p. 171).

de soi (en tant que commanditaire du monument et de l'inscription). Cette forme de « détournement » peut s'avérer sobre⁷ ou au contraire plus marquée (comme en [1], où le segment de texte consacré au père d'Anne-Catherine Thormann est plus développé que celui traitant de la jeune femme), voire spectaculaire⁸.

Quant au second thème, il s'agit de la mort elle-même, souvent perçue dans une perspective chrétienne. Cette composante apparaît parfois en association directe avec l'évocation du défunt dans la première phrase⁹. Toutefois, la représentation de la mort et de ce qu'elle symbolise se réalise fréquemment à travers des ph(r)ases distinctes, et surtout en clôture du texte, par le biais de formules dont on a déjà une occurrence en [1], et dont en voici une autre :

[5] Grandson, Salomé Tschiffeli († 1685)

Passez, Lecteur, et souvenez vous que ce que / vous estes elle l'a esté, et ce qu'elle est vous le / serez aussi.

On aura remarqué que, dans ces formules, le destinataire potentiel du texte se trouve pris à partie – au moyen d'un terme d'adresse ou d'impératifs – et qu'il est visé par des actes qui ne sont plus seulement assertifs, mais directifs. De fait, ces marques-là inscrivent nettement dans le texte la présence de cet « autre » vers lequel tout locuteur oriente son discours, dans l'attente de sa « compréhension responsive ». Elles sont alors des balises évidentes de la dimension pragmatique de l'épithaphe, et invitent du même coup à interroger la forme linguistique des inscriptions funéraires sous un autre angle, afin de cerner mieux encore les enjeux communicationnels de ces textes.

Les modes du « récit » et du « commentaire »

Il importe en effet de considérer toutes les marques signalant l'implication des partenaires de la communication

7. Ainsi dans l'inscription de Rougemont (Dorothee Buxtorff, † 1796), les proches ne sont pas nommés, mais seulement désignés en fonction de leur lien avec la défunte (« fils », « filles »), qui de ce fait ne perd pas complètement le statut de *topic*.

8. On trouvera une occurrence très singulière d'un tel détournement dans l'inscription de Coppet (Louis-Antoine Curchod, † 1760, Magdelaine d'Albert, † 1763), par laquelle la commanditaire tend manifestement à mettre en scène sa propre personne, avant toute chose.

9. Voir par exemple le monument de Salomé Tschiffeli († 1685) à Grandson ou celui de Dorothee Buxtorff († 1796) à Rougemont.

en cours. Et parmi celles-ci, on trouve en premier lieu les indications de personne sous la forme de pronoms.

Il est rare qu'un locuteur signale sa présence par l'emploi de pronoms ou de déterminants possessifs renvoyant à la 1^{re} personne (voir néanmoins à Perroy, Hans Ludwig Steiger, † 1713, pour un cas de cet ordre). En revanche, comme en témoigne [5] notamment, l'apparition d'un destinataire sous la forme d'un pronom de 2^e personne est plus fréquente; de même, l'usage d'un terme d'adresse ou de l'impératif (dont les désinences incluent une marque de personne) implique cette 2^e personne. C'est alors par ce biais que, discrètement, la présence d'un locuteur se manifeste: il n'y a en effet qu'un « je » qui puisse être à l'origine de l'émergence d'un « tu » dans un discours.

Ces épithaphe-là se caractérisent donc par un ancrage énonciatif explicite, dans la sphère d'un « je » ou d'un « nous », que l'on peut parfois identifier à un parent du défunt, plus souvent à une « communauté » ecclésiale. Mais d'autres marques encore sont intéressantes, qui elles aussi produisent un tel ancrage, et se retrouvent plus souvent dans ces textes. Elles ont trait aux façons d'opérer la localisation spatiale et temporelle, qui peut se faire soit de manière « objective », soit en fonction de la position d'un sujet à l'origine du discours. A travers la mention de dates (notamment de naissance et de mort) ou de lieux (par l'emploi de toponymes), la référence à l'espace et au temps est réalisée de façon « objective », mais en partie seulement. Car, dans les épithaphe, le temps et l'espace se dédoublent, entre ceux relatifs à la vie du défunt, et ceux où prend place la communication effectuée par le moyen du texte. Il existe en effet dans les inscriptions un élément significatif quant à la manière de référer à l'espace: ce sont les adverbes « ci » ou « ici » dans les formules introductives, qui relèvent de la catégorie des déictiques et ont pour spécificité de désigner un lieu non de manière absolue, mais uniquement en rapport avec la situation actuelle de communication (à la façon d'un index pointant un emplacement). A cela s'ajoute l'emploi de déterminants démonstratifs (en [1], « ce tombeau », en [3], « ce temple »), qui opèrent de manière identique. Par ces procédés, le discours de l'épithaphe se voit subjectivisé, dans la mesure où il est actualisé dans un *ici* propre à un sujet singulier, que celui-ci soit le locuteur ou (plus probablement) le « passant » – destinataire qui, par sa lecture, réactualise le texte.

Qu'en est-il alors du temps? Celui-ci peut faire l'objet d'une désignation déictique au moyen de l'adverbe « maintenant » (voir par exemple Béat-Louis Ernst, † 1749, à Moudon), mais cela reste l'exception. En revanche, d'autres aspects liés à la temporalité frappent à la lecture des épithaphe; ils ont trait aux formes verbales, qui sont des endroits privilégiés dans un texte où peut se faire jour (ou non) un ancrage énonciatif. A nouveau, il suffit de

revenir aux formules d'ouverture pour voir assez souvent se mettre en place un système verbo-temporel spécifique, où le présent (« Ci *gît* », « Ici *repose* ») fait office de noyau. Je laisse le soin au lecteur de parcourir les textes cités (ou reproduits dans le catalogue accompagnant ce volume) et de noter que l'emploi du présent ne se restreint pas à la première phrase, mais qu'il s'étend au-delà, et en particulier dans les clôtures-adresses. Gravitant autour de ce noyau, on trouvera encore des verbes au passé composé (en [1], [4] et [5]) et, plus rarement, au futur (en [5]). Or un tel système est cohérent avec ce qu'on a relevé à propos des pronoms personnels, car lui aussi contribue à l'ancrage énonciatif du texte. Présent, passé composé et futur forment en effet la triade constitutive de ce que Harald Weinrich nomme le mode du commentaire. Analysant le système des temps verbaux du français, Weinrich a montré que ceux-ci ne faisaient pas partie d'une seule catégorie, mais qu'ils se répartissaient en deux groupes, selon qu'ils participaient à marquer dans un texte deux attitudes de locution différentes¹⁰. L'une, Weinrich la désigne donc comme le mode du commentaire, et l'autre comme le récit. Le choix du terme « attitude » doit être souligné, car il montre que, sous ces deux étiquettes, Weinrich ne cherche pas à définir des genres; il s'agit plutôt de considérer les temps verbaux dans une perspective pragmatique, comme des marques dont un locuteur dispose afin de donner à son allocataire des instructions pour saisir la relation que le texte vise à instaurer entre ce qu'il représente et la situation liant les partenaires de la communication.

Avant d'identifier ce que dessinent ces instructions, il faut noter que l'on trouve un certain nombre d'épithèmes qui ne sont pas entièrement régies par le mode du commentaire, et présentent un mélange des deux modes. De manière significative, cela concerne principalement les épithèmes où le défunt garde le statut de *topic* du texte. Ainsi en [2], le tiroir verbo-temporel dominant devient vite le passé simple: « Il *fut* ami du vrai [...]. Dès l'entrée au baillage il *gagna* tous les cœurs; il *mourut* le 12 février 1766 [...]. » Il en va de même en [3]: « Marie de Plescheyeff *aima* Dieu dès son enfance, et cet amour *produisit* en elle les vertus dont il est la source [...] ».

Si le présent est au centre du commentaire, le passé simple est, lui, le noyau du mode « narratif ». Les guillemets s'imposent, notamment dans le cas des épithèmes, où l'on ne trouve aucun récit véritable: bien que certains événements soient relatés, nous avons affaire en réalité à des portraits (que la rhétorique nomme « chronographies »). Encore une fois, l'appellation « récit » veut circonscrire non des genres (narratifs), mais une attitude de locution: usant du passé simple, les locuteurs à la source de ces épithèmes

dressent un portrait en mobilisant un effet propre au mode narratif, effet que Weinrich décrit en utilisant la métaphore de la « détente »¹¹. Lorsqu'il emploie des temps narratifs – en particulier le passé simple –, le locuteur veut en effet indiquer que les faits représentés sont sans lien direct avec la situation de communication, et qu'ils ne demandent pas de réaction immédiate de la part de l'interlocuteur. Autrement dit, si ces temps narratifs créent une certaine « détente », c'est que, par eux, les faits semblent participer d'une temporalité distante, qui est celle de l'histoire se déroulant hors de la sphère personnelle. Comme le souligne en effet Emile Benveniste, le passé simple est par excellence le temps de l'énonciation historique, où « les événements semblent se raconter eux-mêmes »¹², sans être explicitement pris en charge par un locuteur. Dès lors, on comprend que, dans ces épithèmes, le passé simple a pour fonction majeure de situer l'acte de commémoration sur un plan « supérieur »: le portrait réalisé sur le mode du récit élève véritablement le défunt au rang de figure historique.

A l'inverse, pour ce qui est des temps commentatifs, Weinrich rappelle que la catégorie centrale du présent renvoie toujours au présent du locuteur et de son allocataire et que, par conséquent, ce qui est dit les concerne directement et réclame « une attention vigilante »¹³. Le mode du commentaire vise ainsi à produire une « tension »; et celle-ci est tout à fait palpable dans les inscriptions funéraires déployées selon ce mode, qui ont la charge d'accomplir des actes autres que la seule commémoration. En inscrivant le discours de l'épithème dans une sphère intersubjective réunissant locuteur et allocataire(s), les temps commentatifs permettent d'abord de réaliser un acte expressif grâce auquel la douleur que cause un décès est partagée. Ensuite, et surtout, l'épithème est l'occasion d'un commentaire sur ce moment « tendu » de la mort. Ainsi que le montrent bien certaines clôtures, il s'agit grâce au texte de rappeler la finitude – toujours actuelle – de la vie « terrestre », tout en nous confortant dans la certitude d'une vie « céleste » indéfinie. De sorte que, dans ces cas, la commémoration d'un défunt paraît être en définitive un acte secondaire; les assertions conclusives, voire les actes directifs accomplis par l'épithème articulent un discours qui poursuit une visée d'édification, par quoi le texte nous incite à prendre position, et à agir à notre tour.

11. *Ibidem*, p. 30.

12. Benveniste 1966, p. 241.

13. Weinrich 1973, p. 30.

10. Weinrich 1973, pp. 25 et ss.